

Urambo où il resterait de longues années. Selon BRODE, *Story*, p. 223, il fut surnommé « Mzara Mkiuno (hunger in the back) on account of his lean little figure ». Cfr aussi HORE, *Tanganyika*, pp. 194, 209, 253, 291; JONES, *After Livingstone*, pp. 19-21; STUHLMANN, pp. 66-68; BAUMANN, *Durch Massailand*, pp. 102-104; N.R. BENNETT, *The L.M.S. at Urambo, 1878-1898*, dans *T.N.R.*, n° 65 (1966), pp. 43-52.

(505) Albrecht von Bülow, cousin du futur Chancelier allemand, fut le deuxième commandant de la forteresse allemande de Mpwapwa, achevée le 19 octobre 1889. Il s'y joignit à l'expédition d'Emin Pasha, revenant de Zanzibar, et arriva avec celle-ci à Tabora au début d'août 1890. Tombé malade, il accepta l'invitation des Shaw et alla se rétablir à Urambo, le 6 août 1890. Le mois suivant, après quatre jours de combats (9-12 septembre 1890), aidé du lieutenant Langheld et ses septante hommes, il parvint à repousser une incursion des Wangoni. Rappelé à la Côte vers la fin de 1890, il décida de faire le voyage en compagnie de T.T., mais la maladie de ce dernier ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Il trouva la mort en juin 1892, lors d'un combat contre Meli, le fils de Mandara, chef des Chaggas. STUHLMANN, pp. 32, 40, 43, 46, 70, 818; SCHMIDT, *Geschichte des Araberaufstandes*, pp. 343-345 et *passim*; BAUMANN, *Durch Massailand*, p. 13.

(506) Emin Pasha quitta Bagamoyo le 26 avril 1890 avec 7 autres Allemands, 150 *askaris* et 400 porteurs. La caravane atteignit Tabora le 29 juillet et y resta jusqu'au 28 août. STUHLMANN, 58-72; W. LANGHELD, *Zwanzig Jahre in Deutschen Kolonien*, Berlin, 1909, p. 46. Durant son séjour à Tabora, Emin Pasha y avait reconnu Sef ben Saïd comme *wali* (1er août) et arboré le drapeau allemand (4 août). Cfr G. SCHWEITZER, *Emin Pascha, Eine Darstellung seines Lebens und Wirkens*, Berlin, 1898, pp. 528-543; E. CAMBIER, *Schnitzer (Emin Pascha)*, B.C.B., I, col. 826-835. Citons aussi D.H. SIMPSON, *A Bibliography of Emin Pascha*, dans *U.J.*, 24 (1960), pp. 138-165.

(507) Le 15 mai 1890, Emin Pasha, qui avait l'intention de se rendre de Tabora à Ujiji, avait informé Wissmann, commissaire impérial, qu'il avait écrit à T.T., alors encore au Manyema. Au nom de Wissmann, il remerciait T.T. de la lettre que celui-ci avait adressée au commissaire; le complimentait aussi de l'aide que lui avaient apportée ses hommes lors du voyage à la Côte en compagnie de Stanley; enfin, il se prononçait en faveur de T.T. dans le procès intenté par Stanley. Par cette lettre bienveillante, Emin Pasha voulait gagner T.T. à la cause allemande et faciliter la conclusion d'une entente avec les Arabes d'Ujiji. SCHWEITZER, *Emin Pascha*, p. 507; cfr aussi une lettre de Emin Pasha à sa sœur, Tabora, 16 août 1890: *ibid.*, p. 534. STUHLMANN, p. 71, mentionne une lettre écrite par Emin Pasha à Rumaliza à Ujiji, mais non pas celle adressée à T.T.

(508) « While staying at Taborah, he (T.T.) told Herr von Sigl (arrivé à Tabora en février 1891) that all efforts to stop his enterprise would recoil upon their authors. « You Germans, said he, may possibly hamper me in one direction, and the Belgian Anti-Slavery Society in another. But I can easily raise an army of a hundred and eighty thousand men in the Manyema country. With these, I shall march northwards and find an outlet for my wares in the Soudan, where the Khalifa is already my co-religionist and would gladly become my friend. If I undertake that adventure, those who oppose me shall speedily discover their mistake » (MOLONEY, *With Captain Stairs to Katanga*, pp. 71-72). Ce langage, dans la supposition qu'il a été réellement tenu, contraste fortement avec celui que T.T. tenait à ses congénères.

(509) *Emin Pascha a tué tant de nos gens*. T.T. fait ici allusion à l'attaque lancée au début d'octobre 1890, sur ordre d'Emin Pasha, contre l'établissement arabe du Masanza, sur la rive sud-est du lac Victoria. Y résidaient, sous la direction de Saïd ben Sef, surnommé Kipanda, plusieurs Arabes et Bélouchis et une bonne trentaine de Waswahili. Lors de la prise du village, deux Bélouchis furent tués; les Allemands libérèrent une quarantaine d'esclaves et firent un butin considérable en

ivoire, fusils et poudre. Cfr STUHLMANN, pp. 108-112. MUELLER, *Deutschland, Zanzibar, Ostafrika*, pp. 479-480, donne une autre version, basée sur des déclarations de Langheld et Kühne Emin Pasha serait responsable de la mort de quatre Arabes venus parlementer; parmi eux se trouvait le neveu de Sleman ben Nassur. Par une lettre du 17 janvier 1891, adressé à Wissmann, les Arabes de Tabora s'étaient plaints de ce massacre.

(510) Venant d'Urambo, Freiherr von Bülow était arrivé à Tabora, probablement au début de novembre 1890; il y resta une dizaine de jours, ainsi il fit la connaissance de T.T. et décida de se joindre à lui pour son retour à la Côte. A cet effet, ils se fixèrent rendez-vous à Tura, aux confins de région désolée de Mgunda Mkali. Ensuite, von Bülow se rendit à Ujui, à deux jours de Tabora; en effet, le 30 août 1890, Emin Pasha avait conclu un traité avec le chef d'Ujui, par lequel ce dernier reconnaissait le souveraineté allemande.

(511) Les missionnaires français étaient les Pères Blancs de la neuvième caravane: les Pères Van Oost, Depaillat, Pruvot et les Frères Etienne et Amand. Ils séjournèrent dans la mission (abandonnée) de Kipalapala, du 15 novembre 1890 au 27 janvier 1891. Le 21 novembre 1890, T.T., « arrivé récemment à Tabora », visita les missionnaires à Kipalapala; le lendemain, les Pères Van Oost et Depaillat lui rendirent la visite à Tabora. Quand la mission de Kipalapala avait été abandonnée à la hâte, le 4 juillet 1889, le chef Sike avait mis la main sur ses biens: 160 bœufs, 500 pioches, un calice et une quantité de blé, maïs et sorgho. Le 27 novembre 1890, lors d'une nouvelle visite aux missionnaires, T.T. promit d'obtenir la restitution des biens volés par Sike. Cependant T.T. n'oublia pas de se faire payer pour ses services. Le 9 décembre, la restitution se fit sur la base suivante: des 160 têtes de bétail, les Pères Blancs en récupérèrent 60, T.T. en obtint 40 et Sike garda les 60 autres; des 500 pioches volées, 200 furent restituées à leurs propriétaires, T.T. en reçut 100 et Sike 200 (*Chronique Trimestrielle de la Soc. des Miss. de N.D. des Missions d'Afrique*, n° 53 (1892), pp. 141-147). *Le Mouvement Antiesclavagiste*, III (1891), p. 109, mentionne aussi la restitution, mais ne parle pas de la commission exigée par T.T. Certains historiens ont cru que T.T., durant sa maladie, fut soigné par les missionnaires à Kipalapala même. Ainsi: GRAY, *Stanley versus Tippu Tib*, p. 17: « He owed his life to the nursing of the White Fathers at Kipalapala »; CEULEMANS, *La question arabe*, p. 183: « T.T. fut accablé d'une grave dysenterie qui le mena à deux doigts de la mort. Grâce aux bons soins des missionnaires du cardinal Lavignerie chez qui il séjourna plusieurs mois à Tabora, il put se rétablir ». Ces affirmations ne semblent pas correspondre aux faits. Le *Diaire* de Kipalapala ne mentionne nullement un éventuel séjour de T.T. à la mission. Ayant appris la maladie de T.T., les Pères lui ont, sans doute, procuré les médicaments qui avaient rétabli le Fr. Amand, lequel, le 28 novembre, avait, lui aussi, eu une attaque de dysenterie. D'ailleurs, les missionnaires quittèrent Kipalapala déjà le 27 janvier 1891 et il n'y eut plus de Pères Blancs à Tabora avant l'arrivée de la dixième caravane, le 16 novembre 1891. A ce moment, T.T. était déjà de retour à Zanzibar.

(512) Après le départ des Pères Blancs, T.T. fut aussi secouru par les Shaw, missionnaires de la L.M.S. à Urambo.

(513) La fête Id el-Fitr 1308 A.H. tomba le 10 mai 1891 A.D. C'est donc fin 1890 - début 1891 que T.T. était tombé malade.

(514) Les missionnaires rencontrés par T.T. à Mpwapwa étaient ceux de *Church Missionary Society*, établis à Kisokwe, à deux milles environs de Mpwapwa. Vers le milieu de 1891, la mission était desservie par les Rév. J.C. Price et Beverley. Cfr STAIRS, *Journal*, dans *Le Congo Illustré*, II (1893), pp. 55, 62. R.P. ASHE, *Chronicles of Uganda*, Londres, 1894, p. 442, mentionne en outre Briggs et Coles.

(515) T.T. fait allusion à un cas d'anthropophagie provoqué imprudemment par James Jameson, à Riba-Riba, le 11 mai 1888. T.T. venait de lui raconter que

les Wakusu étaient de terribles cannibales. Jameson répliqua qu'en Europe les gens croyaient que les actes d'anthropophagie n'étaient que des « histoires de voyageurs », des mensonges. Un homme de T.T. dit alors à Jameson : « Donnez-moi une pièce de tissu et vous verrez ». Pensant que c'était une farce, Jameson lui fit remettre six mouchoirs. Voilà qu'un homme amène une fillette de dix ans; en un clin d'œil, il la poignarde et trois autres la dépècent immédiatement. « When I went home, I tried to make some small sketches of the scene while still fresh in my memory » (JAMESON, pp. 290-291). L'interprète de Jameson, le Syrien Assad Farran, avait assisté à la scène; à son retour aux Falls, congédié par Barttelot, il dénonça Jameson auprès de Vangele et rédigea une plainte écrite d'après laquelle Jameson avait acheté une fillette pour la livrer aux cannibales et pouvoir dessiner sur le vif l'horrible scène. Le 4 juillet 1888, Barttelot put prendre connaissance de l'accusation écrite de Assad Farran; il en avertit Andrew Jameson, frère de James, et aussi son propre beau-frère, le major H.C. Sclater, afin qu'ils poursuivent le Syrien en justice (BARTELLOT, pp. 341-343). Bonny, ayant obtenu une copie de l'accusation de Assad Farran, la communiqua à Stanley, lors du retour de ce dernier à Banalya. Tous les agents de l'E.I.C. apprirent également l'accusation et certains parmi eux ne pouvaient que difficilement admettre que Jameson avait été la victime d'un effroyable malentendu. L'histoire parvint aux oreilles du grand public anglais; à son retour à Londres, en novembre 1890, Stanley fit des déclarations assez défavorables à Barttelot et Jameson qu'il rendait responsables du désastre survenu à l'arrière-garde de l'E.P.R.E. A la suite de ces déclarations et d'articles de presse jugés diffamatoires, Andrew Jameson, le frère du défunt, et Mrs. Ethel Jameson, sa veuve, firent le voyage à Zanzibar pour y attendre T.T. et entendre de sa bouche la vérité. T.T. se faisant attendre, Andrew Jameson s'était même rendu à Mpwapwa. « La seconde (visite que T.T. aura reçue à son arrivée à Zanzibar) aura été celle de Me Jameson... La pauvre femme espère trouver dans le témoignage de Tippoo Tip la réhabilitation de son mari » (H. D'URSEL, *Chronique Africaine*, dans *Le Mouvement Antiesclavagiste*, III (1891), p. 277). Cfr aussi : C. LIEBRECHTS, *Souvenirs d'Afrique*, Congo, p. 117; J.M. JADOT, *A propos d'un texte du baron Charles Liebrechts*, dans *Bull. I.R.C.B.*, XIX (1948), pp. 307-339; H. SIENKIEWICZ, *Listy z Afriki* (s.d.s.l., mais basé sur *Opera Omnia*, Varsovie, 1949), pp. 123-125. A son arrivée à Zanzibar, le 14 février 1891, Sienkiewicz trouva au consulat anglais la veuve de Jameson. J.S. KELTIE, *The Story of Emin's Rescue*, pp. 168-169: lettre de Stanley à F. de Winton, Lake Victoria, 31 août 1888, ridiculisant le « tale (of the) execution of a woman ».

(516) Le diaire de Jameson confirme la *Maisba*: « March 9th, (1887). Reached Cape Town... March 10th. Went on shore with Jephson... to get dogs... Mr. Stanley bought the two fox-terriers, one for himself, and one as a present for Tipp-Tib » (JAMESON, p. 7).

(517) Il s'agit du Freiherr Julius von Soden. Ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg, ancien gouverneur du Cameroun (1885-1889), von Soden fut nommé gouverneur impérial de l'Est Africain Allemand, le 22 mars 1891; à son arrivée à Zanzibar en avril, il entreprit une première visite de la Côte (Tanga, Bagamoyo, Dar es Salaam), ce qui explique son absence à Bagamoyo au moment où T.T. y arriva. SCHMIDT, *Geschichte des Araberaufstandes*, pp. 299-334.

(518) T.T. arriva à Bagamoyo le 4 juillet 1891. Cfr le *Journal* de Stairs, note du 4 juillet 1891: « Dès mon arrivée à Bagamoyo... Tippoo-Tip est arrivé ce matin. Il m'a remis des lettres pour Tabora et Ujiji » (*Le Congo Illustré*, II (1893), p. 15). CEULEMANS, *La question arabe*, p. 183. « Some two miles from Bagamoyo, we met... Tippoo Tib. He was on his way to Zanzibar, there to defend his action with the great explorer for the non-fulfilment of the contract to supply porters for the Emin Relief Expedition... We were curious to learn Tippoo Tib's opinion of Mr. Stanley, which he promptly gave... His (Stanley's) short-comings on the score of veracity were notorious... Tippoo Tib considered that Mr. Stanley's unpopularity would endanger his life were he to return to the Congo; and even

at Zanzibar he might run some risk of assassination » (MOLONEY, *With captain Stairs to Katanga*, p. 35).

(519) Monsieur Sch. était le lieutenant Dr Carl Wilhelm Schmidt, depuis 1889 commandant de Bagamoyo. En l'absence du baron von Soden, ce fut lui qui contacta T.T. (SCHMIDT, *Geschichte des Araberaufstandes*, p. 53 et *passim*). Les Allemands avaient demandé au consul anglais s'il fallait arrêter T.T. à son arrivée à la Côte, mais Evan-Smith avait répondu de ne pas le molester (CEULEMANS, *La question arabe*, p. 183, n. 4).

(520) Selon GRAY, *Stanley versus Tippu Tib*, p. 18, T.T. n'arriva à Zanzibar que vers la fin de septembre 1891. Mais selon une lettre du P. Bresson, Zanzibar, 23 août 1891, il y parvint aux premiers jours d'août (*Het Liefdewerk van de H. Augustinus en de H. Monica* (rapport mensuel, publié à Woluwe Saint-Lambert, Bruxelles), XII (1891), p. 359). En réalité, T.T. débarqua à Zanzibar le 20 juillet 1891. Cfr *Le Mouvement Antiesclavagiste*, III (1891), p. 277. Cette date est confirmée par la *Maisba*: T.T. resta à Bagamoyo dix jours (du 4 au 13 juillet); ensuite, avec von Soden, il se rendit à Dar es Salaam où il séjourna encore une semaine avant de faire la traversée vers Zanzibar.

(521) W.J. Nicol fut de longues années agent à Zanzibar de Mackinnon (GALBRAITH, *Mackinnon and East Africa*, p. 169) et aussi de Smith, *Mackenzie and Co*. Il venait aussi d'enrôler des porteurs pour l'expédition Stairs (MOLONEY, *With Captain Stairs*, p. VI). Il n'est pas à confondre avec John L. Nicoll de *L'African Lakes Co*. (MOIR, *After Livingstone*, p. 159).

(522) A son arrivée à Zanzibar, T.T. engagea un avocat, Cumrudin, qui rédigea, en faveur de son client, une longue déclaration, réfutant toutes les accusations de Stanley et demandant que soit remboursé à T.T. le prix des marchandises qu'il avait livrées à l'E.P.R.E. Le 1er octobre 1891, ce document fut remis à la Cour consulaire. Le lendemain, Merwanji, l'avocat de Stanley, déclara qu'il était prêt à retirer sa plainte à condition que T.T., de son côté, laisse tomber ses revendications. Au nom de T.T., Cumrudin marqua son accord et ainsi se termina l'affaire (GRAY, *Stanley versus Tippu Tib*, p. 18).

(523) Le 14 décembre 1891, Jérôme Becker conclut à Zanzibar un accord avec T.T. en vertu duquel ce dernier mettrait à la disposition de la *Compagnie du Chemin de Fer du Congo* (fondée le 31 juillet 1889) un total de 1.800 hommes et de 800 femmes, à fournir en quatre contingents de 650 personnes (450 hommes et 200 femmes). La C.C.F.C. les prendrait en charge à Bena-Kamba, la limite de la navigabilité du Lomami, d'où ils seraient conduit au Bas-Congo, où avaient commencé les travaux de la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville. Le premier contingent devrait se présenter à Bena-Kamba le 21 décembre 1892 (CEULEMANS, *La question arabe*, pp. 230-231). Le texte du contrat est donné en annexe, p. 170.

(524) Monsieur F. était J. Fleury, un Juif alsacien, né en 1851 sous le nom de Théophile Dreyfus, et établi comme négociant à Zanzibar depuis 1880. De mars 1885 à mai 1887, il exerça la fonction de secrétaire au consulat français de l'île; en 1888, il visita la Belgique et posa sa candidature de consul de Belgique à Zanzibar; par un arrêté royal du 11 février 1891, il fut nommé à cette fonction qu'il exerça jusqu'à son départ de Zanzibar, en février 1893. Cfr J. STENGERS, *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique?* Bruxelles, 1957, p. 63; E. VANDEWOUDE, *Hulp personeel voor de Kongostaat*, mémoire dactylographié: I, p. 154, n. 500. Le 26 mars 1892, Fleury, agissant au nom de l'E.I.C., passa un contrat avec T.T. en vertu duquel ce dernier mettrait à la disposition de l'Etat 2.000 hommes, qui le serviraient comme soldats. CEULEMANS, *La question arabe*, pp. 231-232. Texte du contrat: Annexes, Doc. VIII, pp. 171-172. D'après une lettre de Fleury, reçue par le capitaine Jacques le 2 août 1892, le consul belge à Zanzibar, au mois de mai, avait conclu avec T.T. un arrangement supplémentaire selon

lequel la paix entre Belges et Arabes serait conclue à Mtowa où Jacques se rencontrerait avec Rumaliza et les délégués de T.T. (lettre de Jacques, Karema, 5 janvier 1893, dans *Le Mouvement Antiesclavagiste*, V (1893), p. 322).

(525) *Tukapatana kuwapa watu Rumami, Wanakamba*. BRODE: Wir vereinbarten dass ich ihm Leute aus Lomami liefern sollte, Wanakamba; WHITELEY: I made an agreement that I would provide them with 800 men from Rumami - Wanakamba. Les deux traducteurs ont compris Wanakamba comme un ethnonyme; il s'agit ici d'un toponyme: Wana-Kamba; les hommes à fournir ne devaient pas nécessairement provenir de la région du Lomami, mais être remis à l'Etat au Lomami, plus précisément à Bena-Kamba. Au début de novembre 1889, le gouverneur général, Cam. Janssen, avait établi à Bena-Kamba un poste de l'Etat, confié à Lenger (M. COOSEMANS, *Lenger, B.C.B.*, II, col. 609). Le sergent De Bruyne y arriva le 19 février 1890, mais en octobre de la même année, Le Marinel supprima le poste de l'Etat, dont les bâtiments furent remis aux agents de la Société antiesclavagiste belge, Hinck et Hectors. Lenger rentra aux Bangala, De Bruyne alla rejoindre Lippens, résident de l'E.I.C. à Kasongo. Resté seul, Hinck, en avril 1892, quitta Bena-Kamba (M. COOSEMANS, *Hinck, B.C.B.*, II, col. 475).

(526) Déjà le 10 juillet 1890, le fils de T.T., Sef ben Hamed ben Mohammed, avait quitté Zanzibar pour le Manyema; c'est à lui que Ngongo Leteta devait fournir les hommes promis à la C.C.F.C. et à l'E.I.C.; note 484

(527) Un de ces Arabes, envoyés par T.T. au Congo, était Nassor ben Sleman ben Juma (cfr note 399). Il quitta Bagamoyo le 12 juin 1892, en compagnie de Moriamé, officier de la Force Publique, assisté des sergents Detiège et Demol. Ces représentants de l'E.I.C. s'étaient joints à la troisième expédition antiesclavagiste belge, commandée par Long. La caravane arriva à Tabora le 30 août 1892. A la demande du capitaine Jacques, elle se dirigea ensuite non sur Ujiji, mais sur Karema. « Un Arabe, gendre de Tippto-Tip... m'affirme que Rumaliza a agi à l'encontre des ordres de son chef. L'Arabe en question, Nassor-ben-Suliman, apporte au chef d'Ujiji l'ordre de mettre bas les armes sous la menace d'être abandonné par Tippto-Tip dont il tient force et pouvoir » (lettre du capitaine Jacques, Karema, 5 janvier 1893, dans *Le Mouvement Antiesclavagiste*, V (1893), p. 318). La campagne arabe ayant éclaté entretemps, Nassor ben Sleman, à son arrivée à Mtowa, se vit confisquer par le capitaine Jacques toutes ses marchandises (poudre, tissus, etc.). Au début de 1893, Nassor ben Sleman put regagner Ujiji, mais il avait dû laisser comme otages un certain Mohammed, Arabe de Zanzibar, et un homme de Bagamoyo et sa femme (DECLÉ, *Three Years*, pp. 308-309). Deux autres Arabes, Salim ben Saad et Ali-Visram, accompagnèrent l'expédition Long au Tanganyika (*Journal de Long: Le Mouvement Antiesclavagiste*, IV (1892), pp. 310-311). Cfr aussi M. COOSEMANS, *Moriamé, B.C.B.*, V, col. 617-618; CEULEMANS, *La question arabe*, p. 232.

(528) Abdallah ben Sinani est peut-être à identifier avec Mwinyi Abdallah, surnommé Mwinyi Katoko, qui vers 1890 résidait aux environs des Stanley Falls (LOPASIC, *Lerman*, p. 146, n° 19; *Le Congo Illustré*, III (1894), p. 19). Agé de 40 ans, il était alors au service de T.T.

(529) Sef ben Sleman er-Rijami s'était établi dans l'Usagara, non loin de Kondwa. Son village était le premier relai pour les caravanes arabes vers l'intérieur. ELTON, p. 405; A. BURDO, *Les Arabes dans l'Afrique Centrale*, Paris, 1885, pp. 25-26; ID., *De Zanzibar*, pp. 448, 452. « Wir gingen weiter nach Mkonda, dessen Wali damals Sefu bin Slemani bin Juma Reami war. Er nahm uns mit... Höflichkeit auf » (SLEMAN BIN MWENYI TSCHANDE, *Meine Reise*, dans VELTEN, *Schilderungen*, p. 4.

(530) Cette perte considérable ne ruina pourtant pas T.T. Voici comment nous le décrit le journaliste américain Frank Vincent en 1892: « I called one afternoon upon Tippto Tib, the Arabic governor of a large district of the Congo Free State... He is now said to be the richest native in Africa, having property to

the value of about \$ 800,000. He is just building a fine, large three-story house in the city of Zanzibar and intends to remain here permanently after a visit to Europe and one more to the Upper Congo. Tippo received me at the street door and led me to a long, narrow sitting-room upon the second floor. Here were ottomans and pillows, but the remainder of the furnishing was altogether in European style. Upon the wall hung many fine swords, daggers, and pistols, and upon the centre-table were a set of tea-things and smoking utensils in delicate filigree silver-work. Tippo is a large broad-shouldered man of more than middle-age. His head is shaved and his iron-gray beard trimmed close. He was dressed in a long tunic of fine white linen. His naked feet were in leather sandals, and upon his head he wore a cap of embroidered white linen. We took chairs and through an interpreter had a long chat about Central Africa, Stanley, Zanzibar and Europe... Tippo then took me all over his new house, with its wide view of the sea from the terraces (F. VINCENT, *Actual Africa or the Coming Continent. A Tour of Exploration*, Londres, 1895, p. 282). Au moment de la visite de F. Vincent, T.T. ignorait encore que l'opposition entre Arabes et Européens s'était transformée en guerre ouverte au Congo.

(531) T.T. fait allusion à la mort d'Alexis Vrithoff, tué le 5 avril 1892 près de Mtowa. Cfr ALEXIS - M. G(OCHET), *Alexis Vrithoff, compagnon des Capitaines Jacques et Joubert au lac Tanganyika (Afrique Centrale)*, Lille, 1893 (édité aussi sous le pseudonyme: A.M. de Saint-Berthuin), p. 166; M. COOSEMANS, *Vrithoff*, B.C.B., II, col. 962-964.

(532) Déjà lors du séjour d'Emin Pasha à Tabora en août 1890, Sike avait dû payer une amende en ivoire et remettre les deux canons en sa possession. Lorsque les Wahehe eurent infligé aux Allemands une défaite sanglante (16 août 1891), Sike releva la tête, lui aussi. Le commandant Schwesinger lui ayant opposé Nyaso, l'épouse du père de T.T., Sike demanda que celle-ci lui soit livrée. Ayant essuyé un refus catégorique, il finit par déclarer la guerre à Nyaso; il rançonnait les caravanes et barrait toutes les routes. Le lieutenant von Prince, arrivé à Tabora le 14 décembre 1892, lança une attaque contre les trois places fortes de Sike. Celui-ci fut défait et tué le 13 janvier 1893. *La mort de Sikki, chef des Wanyamwezi de Tabora* dans *Le Mouvement antiesclavagiste*, V (1893), pp. 336-340; T. VON PRINCE, *Gegen Araber und Wabehe*, 1890-1895, Berlin, 1914; H. PATERA, *Der Weisse Herr Obnefurcht. Das Leben des Schutztruppenhauptmanns Tom von Prince*, Berlin, 1939; H. SCHMIEDEL, *Bwana Sakkarani, Captain Tom von Prince and his Times*, dans *T.N.R.*, n° 52 (1959), pp. 35-52.

(533) Monsieur H. est Hodister. Cfr M. COOSEMANS, *Hodister*, B.C.B., I, col. 514-518. En novembre 1891, la *Société anonyme belge pour le commerce au Congo* (S.A.B.) et la *Compagnie du Katanga* avaient constitué le *Syndicat commercial du Katanga*, dont l'objectif était le commerce d'ivoire et d'autres produits à la fois sur le Lualaba (en amont des Falls) et sur le Lomami (en amont de Yanga). Hodister, ancien agent du *Comité d'Etudes du Haut-Congo* et de la *Sanford Exploring Expedition*, fut choisi pour diriger l'établissement de plusieurs comptoirs sur les deux cours d'eau. Le 15 mai 1892, Hodister et trois de ses compagnons furent massacrés près de Riba-Riba; d'autres agents encore furent tués sur le Lomami. Sur le massacre de l'expédition Hodister, cfr CEULEMANS, *La question arabe*, pp. 338-345. T.T. déclare que Hodister était un de ses bons amis; de fait, Hodister était un « arabophile » convaincu. Cfr CORNET, *Maniema*, p. 140. A. HODISTER, *De Bangala à Nyangwe*, dans *Le Mouv. Géogr.*, VIII (1890) n° 29, pp. 119-120.

(534) Même après le massacre de l'expédition Hodister, le fils et le neveu de T.T. voulaient rester en bons termes avec l'E.I.C. Après son congé, Tobback était revenu au Congo, et, le 23 décembre 1890, il s'embarqua à Léopoldville pour les Falls. Dans son rapport du 15 août-10 septembre 1892, il écrivit qu'aux Falls tout était au mieux. De son côté, Chaltin déclara: « Je me suis entretenu longue-

ment avec Sefu et Rachid. Ils m'ont formellement déclaré que les Arabes de Tippo Tip ne feraient pas cause commune avec les révoltés » (CEULEMANS, *La question arabe*, p. 345, n. 1).

(535) Selon DELCOMMUNE, *Vingt années*, II, pp. 59-72, Ngongo Leteta aurait reconnu l'autorité de l'E.I.C. déjà vers la mi-mai 1891 (*Ibid.*, p. 69). Cet accord, au moins apparent, se fit deux jours après le retour de Rashid ben Mohammed de Ngandu aux Falls, au cours d'une entrevue tout à fait confidentielle. Ngongo reconnut l'autorité de l'Etat, signa le traité de souveraineté et fit arborer sur son *barza* le pavillon de l'R.I.C. (*Ibid.*, II, p. 69). Cependant ce ne fut qu'après la défaite décisive que Dhanis lui infligea le 9 mai 1892, qu'il entra en pourparlers avec les autorités de l'Etat. Le 13 septembre 1892, plusieurs officiers firent leur entrée dans sa capitale Ngandu, sur le Lomami, et le 19 du même mois, Ngongo déclara quitter les Arabes et passer du côté de l'E.I.C. Un poste d'Etat fut fondé à 3 km. de la résidence de Ngongo. HINDE, *The Fall*, pp. 70-91; CEULEMANS, *La question arabe*, pp. 345-347.

(536) Ayant appris la défection de Ngongo Leteta, Sef ben Hamed lui envoya un ultimatum, en lui offrant le choix entre une houe (la soumission et la paix) et une cartouche (la guerre), et le somma de venir à Kasongo. Ngongo ayant rejeté cet ultimatum, Sef ben Hamed, le 6 octobre 1892, pria Dhanis de ne pas intervenir au cas où il châtierait Ngongo. Après diverses tractations avec les officiers de la Force Publique, le 20 novembre 1892, un premier détachement des troupes arabes passa le Lomami. Le 23, les troupes de la F.P., renforcées par celles de Ngongo et de Lumpungu, attaquèrent le *boma* de Sef ben Hamed sur la rive gauche du Lomami, à deux journées de marche en amont de Ngandu. Les Arabes furent mis en déroute et repassèrent le Lomami; cinq jours après, ils y furent poursuivis par les forces de l'Etat et de ses alliés. HINDE, *The Fall*, pp. 129-130.

(537) Sef ben Juma, le fils d'un des « frères » de T.T., était sans doute le fils de Juma ben Sef ben Juma, surnommé Pembamoto, que T.T. désigne comme son « frère » (*Maisha*, § 40).

(538) Le résident de l'E.I.C. à Kasongo, Lippens, et son adjoint De Bruyne furent tués le 1er décembre 1892. M. COOSEMANS, *Lippens, B.C.B.*, II, col. pp. 638-640; ID., *De Bruyne; ibid.*, col. 113-117. CEULEMANS, *La question arabe*, pp. 357, n. 2.

(539) T.T. confond le nombre des Européens morts à Kasongo et à Mtowa: à Kasongo, il y en eut deux; à Mtowa, il n'y en eut qu'un seul (Vrithoff). Cfr note 525.

(540) « Dans l'Ouroua s'élevait un *boma* partiellement achevé, commencé... au moment où Rumaliza s'avavançait si résolument vers Kassongo... c'est dans cette position que fut découvert le cheval d'Hodister. Moharra l'envoya à Rumaliza après que le premier eut fait massacrer le chef de l'expédition du Syndicat Commercial du Katanga » (*La lutte contre domination arabe*, dans *Le Mouvement Antiesclavagiste*, VI (1894), p. 344). Il s'agit sans doute du *boma* de Baruka près vers mars 1893 (*ibid.*, VII (1895), p. 34).

(541) Barangwa, un Arabe qui vivait sur la rive septentrionale du lac Mwero, est mentionné, sous la graphie Palangwa, par CAMPBELL (*In the Heart*, pp. 256, 301) et par la *History of Abdullah ibn Suliman*, p. 262. Selon ROBERTS, *ibid.*, pp. 245, 268, vers 1886 T.T. l'aurait remplacé par Abdullah ibn Suliman, mais le 16 novembre 1891, Stairs le dit: « Kapalanga, chef de Tippula (= T.T.) au nord de Moëro » (*Congo Illustré*, II (1893), p. 174).

(542) Originaire de l'île de Pemba, Abdallah ben Sleman er-Rijami, surnommé Mundala (à ne pas confondre avec Abdallah ben Sleman el-Khangeri, cfr note 361) vint pour la première fois à Itawa (Tabwa) avec T.T. en 1867; il y retourna en

1869-1870, puis en 1885, s'y établit à demeure près du Nsama, qu'il attaqua et tua en 1891. Il mourut en 1916. A. ROBERTS (éd.), *The History of Abdallah ibn Suliman*, dans *African Social Research*, IV (1967), pp. 241-270. Cfr aussi TRIVIER, *Mon voyage*, pp. 268-272; STAIRS, *Journal*, dans *Le Congo Illustré*, II (1893), p. 134. « Abdallah was one of Tippu Tib's lieutenants and representatives and told me he knew Dr. Livingstone, of whom he spoke respectfully as Bwana Daud » (CAMPBELL, *In the Heart*, pp. 255, 300-301). En septembre 1890, Sharpe visita Abdallah ben Sleman: « Abdallah-bin-Suleiman... is lieutenant of Tippu Tib for this part of the country and his power extends eastwards as far as Kabunda's... at the south of Tanganyika. He is a pleasant hospitable Arab and gave me much information » (A. SHARPE, *A Journey to Gavenganze*, dans *Proceedings R.G.S.*, XIV (1892), p. 37). Sharpe séjourna de nouveau chez Abdallah ben Sleman en septembre 1892; il note: « Nsama, the chief of Itawa... in 1891... was attacked by Abdallah bin Suleiman. The siege of his town lasted for three months... Nsama was killed » (A. SHARPE, *A Journey from the Shire River to Lake Mweru and the Upper Luapula*, dans *The Geographical Journal*, 1893, I, p. 528).

(543) *Lakini Beljiké hawakufanga neno, hasha Allah taala*. BRODE Doch die Belgen haben keine Schuld, nein, bei Gott, dem Allmächtigen. WHITELEY: But the Belgians did nothing — may God be witness —, *Hasha Allah taala* est une expression arabe qui signifie littéralement: que le Dieu tout-puissant (me) préserve (de pareille accusation).

(544) Par « la guerre de Tabora », T.T. entend les hostilités entre Sike et les Allemands qui se terminèrent par la mort du chef des Wanyamwezi en janvier 1893. Quant à la guerre contre les Wahehe, elle avait commencé par un désastre pour les Allemands: le 16 août 1891, le commandant des *Schutztruppe*, von Zelewski, tomba dans une embuscade près de Lula Rugaro; lui et neuf autres officiers allemands trouvèrent la mort, avec 300 de leurs soldats. Ce ne fut que le 30 octobre 1894 que le gouverneur von Schele réussit à infliger une première défaite aux Wahehe. Lors de l'attaque allemande, Rumaliza se trouvait avec Mkawa, le chef suprême des Wahehe, dans la forteresse de Kalenge, près d'Iringa, reconstruite en pierre sur son avis. Rumaliza échappa, parvint à la Côte et dans un bateau de pêche, rentra à Zanzibar. En août 1896, T. von Prince, le vainqueur de Sike, établit un poste militaire à Iringa en pays Hehe; il organisa une série d'opérations militaires (1897-1898) qui amenèrent finalement Mkawa à se suicider. A. REDMAYNE, *Mkawa and the Hehe Wars*, dans *J.A.H.*, IX (1968) 3, pp. 409-436.

(545) A son retour à Zanzibar, après la défaite arabe dans le Manyema, Rumaliza, se déclarant sujet allemand, prétendit que vers 1886 T.T., Bwana Nzige et lui-même avaient formé une association commerciale: la moitié des profits irait à T.T.; les deux autres associés recevraient chacun un tiers. T.T. et Bwana Nzige affirmèrent que les signatures apposées au contrat étaient contrefaites: il s'ensuivit un long procès devant le tribunal allemand de Dar es Salaam, gagné finalement par Rumaliza. Suivit une nouvelle contestation quant au montant exact des gains revenant à Rumaliza. T.T. étant sujet du sultan, le procès eut lieu devant le tribunal du sultan; le consulat allemand à Zanzibar y fut représenté par H. Brode. En 1902, T.T., qui avait déjà cédé ses possessions sur la Côte, fut condamné à payer en plus la somme de 6 000 dollars. BRODE, *Story*, pp. 249-250.

(546) Cette réflexion désabusée et assez fataliste vise Rumaliza. Kandt nous décrit Rumaliza devant le tribunal de Bagamoyo, le 27 juillet 1897: « Ich sehe einen blassen, schwächtigen Araber... Kein Mensch würde diesem Mann mit dem müden, kranken Gesicht und dem vornehmen, leisen Auftreten ansehen, dass er noch vor wenigen Jahren über eine Macht von vielen tausend Gewehren verfügte... Wie er jetzt seine zarten, weissen, gepflegten Hände mit den rotgefärbten Nägeln betuernd auf sein Herz legt... Was für ein Hass muss sich hinter dieser fast flehend demütigen Maske verbergen! » (R. KANDT, *Caput Nili*, I, pp. 28-29). Quant à l'implication de Rumaliza dans l'affaire de « La lettre de La Mecque » en 1908, cfr G.B. MARTIN, *Muslim Politics*, *J.A.H.*, X (1969) 3, pp. 476-485.

Addendum

(89 bis) *Na Wangazija Sambalamu na wa pili Mwerevu*: et les hommes (*wa*) de Ngazidja (la grande Comore: KRAPF, p. 278): Sambalamu et le second, Mwerevu. Nous croyons pouvoir identifier ces deux Comoriens avec deux « Arabisés », originaires des Comores, dont les activités sont fréquemment mentionnées sur le Lualaba entre 1882-1894.

Le premier, Sambalamu, nous semble à identifier avec Msamgama, nommé aussi Ali Chanzi, surnommé Mabilanga. Trivier le rencontra à Kirundu le 4 mars 1889 et le présente comme « M'samgama... musulman, natif de l'une des Comores, (ayant) habité longtemps Mayotte et la Réunion... je fus ravi d'entendre parler ma propre langue par un Arabe ». Trivier le nomme « Hamadi » mais cette confusion provient du fait que Kibonge, le chef de Kirundu, qui assistait à l'entretien, se nommait « Hamadi ben Ali » (TRIVIER, p. 105). Déjà le 25 mars 1888, Jameson avait fait la connaissance, à Kirundu aussi, de ce Comorien « francophone » ; malheureusement il ne donne pas son nom: « There is one Arab here from Madagascar (*sic!*) who speaks a little French, but it is very difficult to understand the little he does speak » (JAMESON, p. 233). *Le Congo Illustré*, III (1894), p. 19, le décrit comme « Ali-Mchangama, dit Mabilanga. Noir natif du Kamerun (Afrique occidentale allemande), 40 ans, travaille à son compte. Etre abject, opère dans l'Utchiva, 23 fusils ». Kamerun est une erreur manifeste pour Comore; de la même façon, Jameson le fait provenir de Madagascar, du fait que les Comores se trouvent au nord-ouest de la grande île (IBUNI SALEH, *The Comoro Islands*, dans T.N.R., n° 12 (1941), pp. 51-60). Utchiva est sans doute Utia Mutongo, sur la Lowa, au sud-est de Kirundu. La liste de Lerman a: « Ali Mehambana (Mabilanga). No description » (LOPASIC, p. 146, n° 20). Dans une lettre (de Hamadi ben Ali Kibonge?), Kirundu, 26 mai 1890, adressée à Lerman aux Falls, il est mentionné comme « Mshangama, the teacher » (*Ibid.*, p. 153). Dans une autre lettre, du 23 septembre 1890, « Salim bin Uweimur bin Abeid al-Wardi » écrit: « Give my greetings to Ali Chanzi Comorian » (*Ibid.*, p. 149). A ce moment, ce dernier se trouvait donc aux Stanley Falls. De fait, une photo prise aux Falls en 1892 nous montre le *wali* Rashid ben Mohammed et « l'interprète Chanzy » (*Congo Illustré*, III (1894), p. 18). Nous retrouvons Ali Mshamgama (Ali Chanzi) à Nyangwe en juillet 1893. Après la prise de la ville, comme d'autres chefs arabes de moindre importance, il s'était soumis à l'E.I.C., du moins en apparence. « A desperate rascal » (Hinde), il complota le massacre de la garnison, mais sans succès. Ali s'échappa au-delà du Lualaba, mais peu de temps après, il fut fait prisonnier, condamné à mort par un tribunal militaire et fusillé (HINDE, *The Fall*, pp. 191-193). Son surnom Mabilanga lui vint sans doute d'un endroit sur la haute Lindi (cfr cartes dans *La Belgique Coloniale*, I (1895-96), pp. 382, 387). Si l'identification de Sambalamu est assez certaine, celle de son compatriote Mwerevu est beaucoup plus hypothétique. Nous voudrions l'identifier avec Hamadi ben Ali, surnommé Kibonge, fondateur du très important établissement arabe de Kirundu (60 km en amont de Ponthierville, Ubundu). Notre identification est basée principalement sur le fait que Kibonge était originaire de la Grande Comore et qu'au début de sa carrière, il était déjà au service de T.T. En effet, en octobre-décembre 1876, « Muini Hamadi, a half-caste man of sturdy form and resolute appearance » (*Dark Continent*, II, p. 129), faisait partie de la suite de T.T. accompagnant Stanley de Nyangwe vers le nord. Représentant T.T. auprès de Lusuna, en mars-avril 1882, il conduisit Wissmann de Lusuna à Nyangwe: « Der Mann war auf den Comoren geboren und von Zanzibar aus mit Arabern bis Nyangwe gekommen... Er hiess Hamadi und war ein verlogener Trunkenbold » (*Unter Deutscher Flagge*, p. 171). En 1888, Jameson le dit: « Kibonge, an Arab who came from Madagascar... His people hunt for ivory and slaves, principally to the N.-East » (JAMESON, pp. 233, 454). *Le Congo Illustré*, III (1894), p. 18, le dit « très obèse » et originaire de « Kamerun », tandis que la liste de Lerman le décrit

comme: « Kibonga (Wana Chundu), huge man... well known and very rich, chief of an army of 300, friend of Tippu-Tipp and Europe » (LOPASIC, p. 145, n. 3). Arrivé avec Wissmann à Nyangwe (15 avril 1882), Kibonge entreprit la descente du fleuve et alla fonder un établissement arabe à Kirundu, à 30 milles en aval de Vinya Njara (Kasuku), le point atteint par T.T. (avec Stanley) en décembre 1876. Vers le mois d'août 1882, Kibonge s'aventura plus en aval et c'est ainsi que Stanley, en route pour les Falls pour y fonder une station, rencontra à Yangambi, le 27 novembre 1883, une horde de Manyema appartenant à Abed ben Salum, opérant sous les ordres de Karema et de « Kiburuga » (STANLEY, *The Congo*, II, pp. 144-145). Nous croyons que ce Kiburuga n'est autre que Kibonga, Kibonge ou Kibungi (HINDE, pp. 278-279). En effet, la horde venait de Kirundu, l'établissement de Kibonge; d'après Stanley, elle comptait « 300 fighting men armed with flint-locks, double-barreled percussion guns and a few breech-loaders »; or la liste de Lerman déclare que Kibonga est « chief of an army of 300 ». Selon Stanley, « Kiburuga » est au service de Abed ben Salum de Nyangwe; en 1888, après le départ de Abed ben Salum pour la Côte, Jameson constata que « Kibonge is ... only slightly subservient to Said ben Abed » (le fils de Abed ben Salum: JAMESON, p. 234). Kiburuga est donc une graphie erronée pour Kibunga. Lors de la campagne arabe, Hamadi ben Ali Kibonge fut arrêté à Makala (rive droite de la Lindi) par les forces de l'E.I.C. Reconnu en relations avec Charles Stokes qui fournissait des armes aux Arabes, et complice du meurtre d'Emin Pasha, il fut fusillé le 1er janvier 1895. Cfr A. LUCK, *Charles Stokes in Africa*, Nairobi, 1972, pp. 129-130 et *passim*. Il signa une lettre (du 28 septembre 1893), adressée à Stokes: « Hamadi ben Ali el-Angazigi » (*Belgique Col.*, I (1895-96), p. 380). « El-Angazigi » ne signifie pas « de Cameroon » (*ibid.*) mais « originaire de Ngazidja »: de la Grande Comore. G. SCHWEITZER, *Emin Pascha*, Berlin, 1898, p. 754, déclare qu'à sa mort Kibonge était « ein stattlicher, etwa 30 Jahre alter Mann mit schönem Kopfe ». LUCK, *Stokes*, p. 138, reprend la même estimation d'âge. Or, Kibonge, au début de 1895, était certainement beaucoup plus âgé. Schweitzer a sans doute mal lu sa source, une lettre du lieut. belge Brex, du 9 janvier 1894 (*sic*, pour 1895); nous lirions 50 ans au lieu de 30.

On pourrait objecter à notre identification (Mwerevu = Hamadi ben Ali Kibonge) que le nom donné par la *Maisha* ne se rencontre nulle part dans les sources contemporaines « congolaises ». Nous répondons à cette difficulté: le (sur)nom Mwerevu des années soixante fut sans doute remplacé par celui de Kibonge, comme ce fut aussi le cas pour certains surnoms de Hamed ben Mohammed, remplacés par celui de Tippu Tip. Vu l'exécution de Hamadi ben Ali Kibonge, T.T. a sans doute préféré ne pas rappeler trop explicitement ses relations avec le meurtrier d'Emin Pasha; il s'est contenté de le mentionner une seule fois et encore sous un nom pratiquement inconnu dans les milieux intéressés de Zanzibar, au début du siècle.

INDEX ONOMASTIQUE

- Les références précédées de § se rapportent aux paragraphes de la *Maisba*; celles précédées de n. renvoient aux notes explicatives.
- Les noms entre parenthèses ne se trouvent pas explicitement dans la *Maisba*.
- Les noms entre guillemets reproduisent la graphie déformée de la *Maisba* (« Asfal » pour O'swald).
- Les ethnonymes renvoient aussi aux membres de l'ethnie et au pays qu'elle occupe (Nyamwezi, Unyamwezi, Wanyamwezi).
- Si des noms reviennent constamment, l'index n'en fait qu'une seule mention, suivie de *passim*.
- Par Arabes, nous entendons aussi des Africains islamisés.
- Nous avons préféré scinder l'index comme suit:

I. Anthroponymes

1. Africains
2. Arabes
3. Européens
4. Indiens

II. Ethnonymes

III. Toponymes, Hydronymes

IV. Varia

I. ANTHROPONYMES

1. Africains

- | | |
|---|---|
| <p>(AMINA): § 166; n. 433.
 CHAKUMA, KAJUMBE: § 72, 73; n. 219.
 CHUNGU: § 29; n. 93.
 FUNDI KIRA: § 2, 5, 7; n. 10.
 KAROMBWE: § 61; n. 195.
 KASANURA: § 127, 134; n. 345.
 KARUNDE: § 2, 7, 48; n. 9.
 KASONGO KAROMBO: § 104, 156, 158, 159; n. 290.
 KASONGO RUSHIE, MWANA MAPUNGA: § 88, 89, 90, 92, 97, 98, 161, 164; n. 242.
 KATUTUVIRA: § 140; n. 371.
 KAVAMBA: § 145; n. 383.
 KAZEMBE: § 32, 68, 69, 73; n. 100, 208.
 KINA DARAMUMBA: § 89, 92, 97, 100; n. 244.
 KINGOINGOI: § 93; n. 259.</p> | <p>KINJE: § 46; n. 157.
 KIRUA: § 83, 84; n. 230.
 KISABI: § 20; n. 77.
 KITEMBWA: § 27, 30; n. 84.
 KITETE: § 100; n. 268.
 KITIMKARA MTUKA: § 18, 65; n. 65.
 KOROJERO: § 57; n. 187.
 KUNGWA KAWAMBA: § 95; n. 262.
 LUPUNGU: § 157; n. 411.
 MERERE: § 16, 33; n. 61.
 MGOMBERO: § 131, 133, 139, 140; n. 355.
 MIRAMBO: § 5, 56, 123, 130, 132, 136, 140, 142, 143, 144, 154; n. 25.
 MKAFUMA: § 86; n. 22.
 MKASIWA: § 5, 34, 48, 49, 50, 142; n. 22.
 MKURA: § 63; n. 197.
 MNYWA SERE: § 5, 7, 48, 130; n. 21.
 MOURA: § 130; n. 348.
 MPANDO SHARO: § 130, 178; n. 351.
 MPIANA NGURUWE: § 102, 103; n. 273.</p> |
|---|---|

- MRONGO KASANGA: § 72, 74, 75, 77; n. 220.
 MRONGO TAMBWE: § 4, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 104; n. 18.
 MROZI KATANGA: § 70; n. 211.
 MSEKA: § 74; n. 223.
 MSIRI: § 71, 72, 73, 83, 109; n. 217.
 MTAMBARA: § 19; n. 73.
 MUNZA: § 112; n. 309.
 MUSHAMA: § 50; n. 166.
 MUTESA: § 2, 50; n. 11, 169.
 MWAMBA: § 18, 65; n. 64.
 MWINYI NSARA: § 89; n. 248.
 NGUNGU RUTITA: § 155, 161, 164, 180, 181; n. 409.
 NYASO: § 48, 127, 142, 181; n. 161.
 PANGE BONDO: § 91, 95, 101; n. 255.
 RIBWE: § 97; n. 266.
 RIOVA: § 53, 55; n. 181.
 RUMBA: § 86; n. 234.
 RUMWANGA: § 102; n. 274.
 RUNGU KABARE, KUMAMBE: § 89, 92, 97, 104, 160; n. 246.
 RUSUNA: § 102, 103, 155; n. 272.
 SAMU: § 18-22, 28-33, 61, 63-65, 69, 73, 83; n. 66.
 SANGWA: § 86; n. 235.
 SENGA: § 175; n. 476.
 SHANZA: § 65; n. 200.
 (SHIBUGA): § 178; n. 503.
 SIKE: § 142, 167, 181; n. 377.
 SIMBA: § 54, 55, 130, 132, 139; n. 183.
 TAKA: § 53, 59, 60; n. 182.
2. *Arabes*
- ABED BEN SALUM EL-KHADURI: § 103; n. 280.
 ABDALLAH BEN ABED: § 114; n. 315.
 ABDALLAH BEN HABIB EL-WARDI: § 1, 17; n. 3.
 ABDALLAH BEN HAMED BEN SAID EL-BUSADI: § 53; n. 176.
 ABDALLAH BEN ISA: § 139; n. 363.
 ABDALLAH BEN NASIB, KISESA: § 50, 51, 60, 61, 147, 150; n. 167.
 ABDALLAH BEN SINAN: § 180; n. 528.
 ABDALLAH BEN SLEMAN EL-KHANGERI: § 139; n. 366.
 ABDALLAH BEN SLEMAN ER-RIJAMI: § 182; n. 542.
 ABDELKHER: § 45, 46; n. 152.
 ABDESSALAM: § 66; n. 202.
 ALI BEN MOHAMMED EL-HINAWI: § 53, 56, 109, 110, 138, 173, 177; n. 177.
 ALI BEN ISA: § 125, 139, 152; n. 335.
 AMER BEN SAID ESH-SHAKSI: § 19, 27; n. 68.
 BANGURA: § 58, 59; n. 188.
 BARANGWA: § 182; n. 541.
 BILAL BEN ALI EL-GETHI: § 143; n. 378.
 BUSHIR BEN HABIB EL-WARDI: § 1, 17, 23, 25, 71, 100; n. 3.
 HABIB BEN BUSHIR EL-WARDI: § 17, 92, 97; n. 3.
 HABIB BEN HAMED EL-MURJEBI: § 19; n. 70.
 HAMED BEN ABDALLAH EL-KETCHIRI: § 139; n. 368.
 HAMED BEN ABDALLAH EL-MURJEBI: § 19; n. 70.
 HAMED BEN KHAMIS EL-GETHI, (MSE-RERA): § 106; n. 300.
 HAMED BEN MOHAMMED, surnoms:
 — KINGUGWA: § 14, 30; n. 55.
 — MKANGWANZARA: § 157; n. 412.
 — (MTIBULA): n. 95, 383.
 — TIPPO TIP: § 30, passim; n. 95.
 HAMED BEN RASHID EL-HABSI: § 143; n. 378.
 HAMED BEN RASHID BEN SLEJUM EL-KHANGERI: § 45, 47; n. 152.
 HAMED BEN SAID EL-WARDI: § 139; n. 365.
 HAMED BEN MOHAMMED BEN SINAN: § 177; n. 493.
 HEBEE: § 32; n. 104.
 HILAL: § 66; n. 202.
 HILAL BEN MAJID: § 61; n. 193.
 JUMA BEN ABDALLAH: § 139, 152; n. 364.
 JUMA BEN RAJAB EL-MURJEBI: § 130; n. 348.
 JUMA BEN SALUM EL-BARWANI: § 139, 152; n. 364.
 JUMA BEN SALUM WAD RAKAD, MERIKANI: § 84, 156, 158, 159; n. 232.
 JUMA BEN SEF BEN JUMA, PEMBAMOTO: § 40, 53, 61, 63, 68; n. 137.
 KHAMIS WAD MTAÄ, KINENA: § 27, 66; n. 87.
 KHAMIS BEN SLEMAN EL-HINAWI: § 143; n. 378.
 KHAMIS BEN SLEMAN EN-NEBHANI: § 153; n. 405.
 MADDI BEN BAKAR FAKI EL-MURIMI: § 35, 109, 138; n. 118.
 MASUD BEN BUKHET: § 178; n. 500.
 MOHAMMED BEN ARIF EL-MAAMRI: § 19; n. 71.
 MOHAMMED BEN JUMA EL-MURJEBI: § 2, 5, 34, 40, 61, 128, 137, 142; n. 6.
 MOHAMMED BEN KASUM: § 167; n. 436.
 MOHAMMED BEN KHALFAN, RUMALIZA:

- § 125, 127, 133, 136, 139, 146, 152, 154, 164, 165, 174, 177, 178, 180, 181; n. 334.
- MOHAMMED BEN MASUD BEN ALI EL-MURJEBI: § 147; n. 389.
- MOHAMMED BEN MASUD EL-WARDI, KUMBAKUMBA: § 1, 11, 15, 44, 51, 60, 68, 127, 128, 139, 142, 144, 152, 169; n. 2, 60.
- MOHAMMED BEN SAID EL-MURJEBI, BWANA NZIGE: § 106, 121, 123, 127, 133, 138, 153, 161, 174, 177, 178, 180; n. 295.
- MOHAMMED BEN SAID, UTELEZI: § 11; n. 39.
- MOHAMMED BEN SALEH EN-NEBHANI, (MPAMARI): § 19, 32; n. 69, 102.
- MROZI (BWANA —): n. 211.
- MSABBAH BEN NEJIM ESH-SHEHENI: § 137, 138, 139, 178; n. 361.
- MUSA: § 158; n. 413.
- (MUSA KAMAALS): § 43; n. 147.
- MUSIANI BEN MUSA: § 106; n. 302.
- MWEREVU (HAMADI BEN ALI, KIBONGE)?: § 27; n. 89.
- MWINYI AMANI: § 163; n. 421.
- MWINYI BAKAR BEN MUSTAFA: § 3; n. 17.
- MWINYI DADE BEN MDOE: § 105, 121, 138, 155; n. 294.
- MWINYI DUGUMBI, (MOLEBALEMBA): § 103, n. 279.
- MWINYI MAJID BEN NASUR, (MURANDA): § 138; n. 362.
- MWINYI HERI BEN MWINYI MKUU EL-GHASKANI: § 124, 125, 127; n. 333.
- MWINYI MOHARA, MTAGAMOYO: § 103, 181; n. 281.
- NAIMU: § 171; n. 456.
- NASUR BEN HAMED EL-MAZRUI: § 45, 47; n. 154.
- NASUR BEN KASUM: § 61; n. 192.
- NASUR BEN KHALFAN EL-BARWANI: § 153; n. 404.
- NASUR BEN MASUD BEN SELIM WALED AHMED: § 47, 106; n. 159.
- NASUR BEN SLEMAN: § 154; n. 406.
- NUR MOHAMMED BEN HERJI: § 37, 38; n. 130.
- RASHID BEN MOHAMMED BEN SAID, (KAMANGA): § 177, 181; n. 492.
- RASHID WARSJI ADWANI: § 37, 38, 39, 44, 125; n. 131.
- SAID BEN ALI BEN MANSUR EL-HINAWI: § 27, 31, 32, 51, 52, 53, 58, 59, 68, 78, 83, 109, 110, 125; n. 85, 207.
- SAID BEN HABIB BEN SALEM EL-AFIFI: § 51, 103, 127, 176; n. 172.
- SAID BEN KHAMIS ET-TOKI: § 139, n. 370.
- SAID BEN KHALFAN: § 32; n. 101.
- SAID BEN MOHAMMED BEN ALI EL-MAZRUI: § 61, 103, 106; n. 194.
- SAID BEN SALUM EL-LEMKI: § 49, 50, 60; n. 163.
- SAID BEN SEF EL-MAAMRI: § 22, n. 80.
- SAID BEN SLEMAN EL-MUGHERI: § 53; n. 175.
- SAID BEN SULTAN BEN SAID EL-GETHI: § 106, 124, 127, 142, 144, 152; n. 300.
- SALUM BEN ABDALLAH EL-BARWANIJE: § 39; n. 133.
- SALUM BEN ABDALLAH EL-MARHUBI: § 125, 126; n. 337.
- SALUM BEN HAMED: § 7, 8; n. 28.
- SALUM BEN HINI ET-TOKI: § 139; n. 369.
- SALUM BEN MOHAMMED: § 163, 172, 173, 175; n. 420.
- SALUM BEN MUKADDAM: § 106; n. 302.
- SALUM BEN OMAR EL-WARDI: § 127; n. 348.
- SALUM BEN RASHID EL-MAZRUI: § 34; n. 115.
- SALUM BEN SALEH EN-NABBANI: § 51; n. 174.
- SALUM BEN SEF EL-ISMAIL: § 53, 57; n. 178.
- SALUM BEN SEF BEN SLEMAN EL-BAHARI, MSOPORA: § 8, 9, 10, 143, 153; n. 31.
- SAMBALAMU (ALI MSANGAMA, CHANZI)?: § 27; n. 89.
- SEF BEN GHUWEFIL: § 42; n. 141.
- SEF BEN HAMED BEN MOHAMMED, (MATARA): § 127, 143, 161, 176, 180, 181; n. 342, 380, 484, 526.
- SEF BEN JUMA: § 181; n. 537.
- SEF BEN SAAD: § 45, 47, 179; n. 153.
- SEF BEN SAID (BEN MAJID EL-MAAMRI)?: § 34; n. 114.
- SEF BEN SLEMAN ER-RIJAMI: § 180; n. 529.
- SEYYID BARGASH: § 6, 26, 103, 117, 122, 125, 129, 137, 146, 147, 149, 150, 154, 162, 163, 168, 169, 176; n. 26, 283.
- SEYYID KHALIFA: § 176; n. 485.
- SEYYID MAJID: § 6, 36, 37, 42, 44, 60, 103; n. 124.
- SHEKH BEN NASIB EL-MUTAFI: § 50, 60, 61; n. 170.
- SLEMAN BEN ALI ED-DREMKI: § 36, 42; n. 127.

SLEMAN BEN HAMED ER-RUWEHI: § 139; n. 367.
 SLEMAN BEN ZAHIR EL-GABIRI: § 27; n. 86.
 SULTAN BEN ALI: § 7, 8; n. 29.
 SULTAN BEN RASHID EL-GETHI: § 139; n. 368.
 SULTAN BEN SAID BEN SALUM EL-BARWANI: § 42; n. 141.
 SUNGURA: § 167; n. 437.
 SUUD BEN SAID BEN MAJID EL-MAAMRI: § 34; n. 113.
 THENEI BEN AMUR: § 7, 8; n. 30.
 WAD JUMA: § 143; n. 379.
 YABIS BEN SLEMAN: § 106; n. 301.
 YAKUTI: § 56; n. 184.
 ZID BEN JUMA: § 167; n. 435.

3. Européens

(ALVEZ, José António): § 104; n. 292.
 (BARTIELOT, Major Edmund M.): § 172-175; n. 462.
 BECKER, Jérôme: § 148, 180, 182; n. 391, 523.
 (BROOKS, Arthur): § 167; n. 438.
 (CAMBIER, Ernest): § 149; n. 393, 394.
 CAMERON; VERNEY, L.: § 103, 104, 105; n. 285.
 CRACKNALL, W.B.: § 178, n. 501.
 DEANE, Walter: § 168, n. 442.
 EMIN PACHA: § 166, 169, 175, 179; n. 506.
 EVAN-SMITH, Charles B.: p. 169.
 (FERREIRA, João Baptista): § 110; n. 307.
 FLEURY, J.: § 180, 182; n. 524.
 GIESECKE: § 166, 167; n. 430.
 GLEERUP, Edvard: § 162; n. 419.
 GRESHOFF, Anton: § 171, 174; n. 453.
 (GRIFFITHS, W.): § 123; n. 331.
 HODISTER, Arthur: § 181; n. 533.
 HOLMWOOD, Frederick « Home »: § 151, 169; n. 399.
 JAMESON, James S.: § 174, 175, 179; n. 466.
 (JANSSEN, Camille): § 176; n. 482.
 JOUBERT, Léopold: § 177, 178; n. 489.
 JUNKER, Wilhelm: § 166; n. 431.
 KIRK, John: § 43, 151; n. 145.
 LÉOPOLD II: § 176; n. 486.
 (LIPPENS, J.; DE BRUYNE, H.): § 181; n. 538.
 LIVINGSTONE, David: § 32, 43; n. 97.
 MACKENZIE « Makanjila »: § 174, 182; n. 468.
 MACKENZIE: § 178; n. 502.
 MILES, S.B.: § 149, 151; n. 399.

NICOL, W.J.: § 180; n. 521.
 O'SWALD, « Asfal »: § 150; n. 398.
 (PALMER, Dr): § 123; n. 331.
 SCHMIDT, Carl Wilhelm: § 180; n. 519.
 (SHAW, T.F.): § 178; n. 504.
 STANLEY, Henry MORTON: § 111, 112, 169, 172, 173, 175, 176, 179, 180; n. 308.
 (STORMS, Emile): § 148; n. 392.
 TRIVIER, Emile: § 176; n. 483.
 VON BULOW: § 178, 179; n. 505, 510.
 VON SODEN, Julius: § 180; n. 517.
 VON WISSMANN, Hermann: § 145, 146, 150; n. 382.
 (VRITHOFF, Alexis): § 181; n. 531.
 (WEBB, Francis R.): § 39; n. 135.
 WESTER, Arvid: § 162; n. 418.

4. Indiens

DEWJI JEMAL: § 125; n. 339.
 HILA: § 15; n. 59.
 KANJI RAIBAR: § 148; n. 390.
 MUKI KANJI HANSRAJ: § 40; n. 387.
 MUSA MZURI: § 9; n. 32.
 SET LADDA (LUDHA DAMJI): § 37, 38; n. 129.
 SHERIF DEWJI: § 125; n. 339.
 TARIA TOPAN: § 38, 39, 40, 44, 137, 146, 147, 148, 150, 151, 174, 176; n. 132.
 JAN MOHAMMED HANSRAJ: § 146, 154; n. 387.

II. ETHNONYMES

BENA: § 33; n. 108.
 BWILE: § 32, 68; n. 99.
 FIPA: § 11, 61, 62; n. 47.
 GALA: § 53, 54, 59; n. 179.
 GANDA: § 2, 50, 60, 166; n. 11.
 GENIA: § 106, 114, 120; n. 299.
 GOGO: § 45, 46, 52, 54, 66, 145, 151, 152; n. 150.
 HEHE: § 11, 180, 182; n. 43.
 HEMBA: § 70; n. 213.
 IZIWA: § 89; n. 252.
 KAHUJA: § 89, 91, 92, 93, 95, 99, 101; n. 249.
 KIBUMBE: § 89; n. 251.
 KIREMBWE: § 92, 93, 95, 101; n. 256.
 KONONGO: § 53, 54, 59, 130, 140; n. 180.
 KUSU: § 97, 100, 155; n. 267, 408.
 KWERE: § 44; n. 149.
 MASAI: § 27; n. 90.
 MKATWA: § 89; n. 253.
 NDANDU: § 132; n. 356.

- NDENGEREKO: § 14; n. 54.
 NGONI: § 50, 51, 52; n.
 NGUO: § 90; n. 250.
 NYAMWANGA: § 11, 12, 20, 33, 34;
 n. 48.
 NYAMWEZI: § 2, 3, 9, 33, 52, 56, 58,
 59, 61, 68, 78, 79, 94, 100, 103, 105,
 126, 127, 129, 140, 150, 165; n. 8.
 NYIKA: § 33; n. 105.
 RORI: § 11, 12, 16, 33, 34, 35; n. 46.
 RUA: § 3, 4, 20, 32, 48, 67, 68, 70, 71,
 72, 74, 75, 78, 80, 81, 83, 84, 85,
 88, 90, 95, 104, 160; n. 15.
 RUEMBA (BEMBA): § 11, 17, 18, 20,
 33, 34, 52, 65, 67, 103, 108, 132,
 174; n. 49.
 RUNDA: § 32, 68 *passim*; n. 206.
 RUNGU: § 11, 18, 20, 25, 27, 28, 29,
 30, 33, 34, 62; n. 50, 196.
 SAFWA: § 33; n. 107.
 SAGARA: § 45, 46, 146, 180; n. 150.
 SONGE: § 96, 101; n. 265.
 SUKUMA: § 150; n. 396.
 TATURU: § 131; n. 354.
 TETERA: § 88, 89, 90, 92, 94, 95, 96,
 97, 102, 103, 105, 110; n. 241.
 USHI: § 70; n. 210.
 YAO: § 66; n. 204.
 ZARAMO: § 12, 14, 30, 95; n. 51.
- 120, 122, 123, 155, 162, 174, 177,
 178, 181, 182; n. 286.
 KASUKU: § 116; n. 317.
 KATANGA: § 28, 73; n. 92.
 KAVENDE: § 34, 61, 124; n. 112.
 KHARTUM: § 166.
 KIBARABARA: § 167; n. 434, 179.
 KIHANDAI: § 106; n. 291.
 KIHOGO: § 106; n. 297.
 KINTAMBO: § 171; n. 454.
 KIONGA: § 11; n. 38.
 KITETE: § 100; n. 268.
 KIZINGO: § 42; n. 142.
 KOTO: § 88; n. 240.
 KWALE: § 15; n. 58.
 KWIHARA: § 9, 50, 51; n. 33, 167.
 LAMU: § 36; n. 121.
 (LOFU): § 20, 27; n. 74, 94.
 LUALABA: § 83; n. 231.
 LUFJI: § 13; n. 53.
 MACHUI: § 6; n. 26.
 MAMBOYA: § 146; n. 386.
 MAMBWE: § 33; n. 105.
 MANGARA: § 36; n. 120.
 MANYEMA: § 89, 102, 123, 130, 138,
 143, 145, 147-151, 153, 154, 160,
 169, 177, 179, 181, 182; n. 247.
 MARAIRA: § 27; n. 82.
 MARERA: § 102, 103, 110, 120, 121,
 123, 155; n. 271.
 MASANZE: § 133, 164; n. 358.
 MATURE: § 172; n. 460.
 MBEZI: § 13, 14; n. 52.
 MBWAMAJI: § 3, 13, 15, 16, 35; n. 16.
 MFUTO: § 51; n. 173.
 MGUNDA MKALI: § 46; n. 156.
 MITAMBA: § 109, 110; n. 305.
 MIZANZA: § 45; n. 155.
 MKAMBA: § 13; n. 52.
 MKAMI: § 158; n. 369.
 MNAZIMOJA: § 41; n. 138.
 MOMBASA: § 36; n. 122.
 MPWAPWA: § 146, 178, 179; n. 385.
 MPWETO: § 20, 69, 70; n. 76, 212.
 MAHENGE: § 11; n. 41.
 MSANGE (TABORA): § 51; n. 171.
 MSANGE (TETERA): § 96; n. 264.
 MSANGWE: § 89; n. 253.
 MTENGERA: § 11, 33; n. 44, 109.
 MTOWA: § 5, 89, 123, 125, 139, 160,
 174, 178, 181; n. 20.
 MWERO: § 32, 69, 70; n. 99.
 NGAO: § 11, 32; n. 38.
 NGOMBE: § 50, 51; n. 171.
 NGURORERO: § 34; n. 116.
 NSARA: § 89; n. 248.
 NYANGWE: § 103, 106, 110, 112, 113,
 120, 174, 177, 181; n. 278.

III. TOPONYMES, HYDRONYMES

- BAGAMOYO: § 41, 44, 146, 151, 168,
 180; n. 140.
 BAGHANI: § 41; n. 139.
 BANANA: § 170, 175.
 BANGARA: § 171, 175; n. 478.
 BENADIR: § 11; n. 40.
 BENA KAMBA: § 180; n. 525.
 BENGALE: § 107; n. 303.
 CAPETOWN: § 170, 179; n. 450.
 CONGO: § 70, 102, 103, 113, 119, 120,
 149, 163, 174, 179.
 DAR ES SALAAM: § 36, 180; n. 120.
 IBARE: § 102, 121, 123; n. 277.
 IRANDE: § 75, 82, 84, 85, 160; n. 228.
 ITAWA: § 18, 27, 52, 61, 62, 68, 83,
 102, 103, 108, 174; n. 66.
 ITURI: § 172; n. 460.
 ITURU: § 34, 40, 48, 49, 50, 128, 141,
 145, 146, 147; n. 6, 27, 360.
 KABANGA: § 106; n. 298.
 KABOGO: § 124; n. 332.
 KAMARONDO: § 83; n. 231.
 KARAGWE: § 2; n. 11.
 KARANGOZI: § 68; n. 206.
 KASAI: § 145; n.
 KASONGO: § 103, 105, 106, 109, 110,

NYASA: § 11; n. 40.
 PEMBA: § 36; n. 123.
 REFU: § 100; n. 268.
 RUANDA: § 126, 127, 133; n. 340.
 RUANGWA: § 70; n. 209.
 RUBUGA: § 47, 48; n. 160.
 RUMAMI: § 88, 89, 111, 118, 119, 120,
 155, 163, 164, 180, 181; n. 239.
 SAMBA: § 102; n. 276.
 SHANGANI: § 39; n. 136.
 SIMON'S BAY: § 170; n. 449.
 STANLEY FALLS: § 162, 163, 168, 171,
 173, 174, 176, 177, 181; n. 417.
 STANLEY POOL: § 171, 174.
 TABORA: § 2, 103, *passim*; n. 8, 284.
 TANGANYIKA: § 4, 32, 108, 123, 160,
 164; n. 14, 427.
 TORA: § 47, 179; n. 158.
 UGANGI: § 2; n. 7.
 UGARAWE: § 102, 164; n. 276.
 UJIJI: § 3, 32, 126, 127, 142, 155, 160,
 165, 174, 178; n. 13.
 UJOA: § 130; n. 348.
 UJUI: § 179; n. 510.
 UKARANGA: § 126; n. 341.
 UKOSI: § 157; n. 410.
 UKUTI: § 171; n. 457.
 UNYANYEMBE: § 34, 128, 141; n. 8,
 111.
 URAMBO: § 143, 154, 155, 167, 178,
 179; n. 380.
 URIAKURU: § 5; n. 24.
 URIMOTO: § 71; n. 215.
 URUNDI: § 164; n. 428.
 USAGUZI: § 178; n. 499.
 USOKI: § 131, 140, 141; n. 352.
 USOKO: § 172, 173, 174; n. 460.
 UVINZA: § 125, 127, 133-136, 164, 165,
 174; n. 336.
 WADELAI: § 166.

WINDE: § 27, 103; n. 89.
 ZERERE: § 15; n. 57.
 ZANZIBAR: § 2, 11, *passim*.

IV. VARIA

BANIANs: § 37, 38, 40, *passim*; n. 32,
 129.
 BARZA: § 85, 158; n. 233.
 BELUCHIS: § 60; n. 189.
 BOMA: § 5, 21, 24, 94, 115, 135, 136,
 140; n. 23.
 CHOLÉRA: § 45, 46, 47; n. 151.
 COPAL: § 1; n. 4.
 CUIVRE: § 32, *passim*; n. 103.
 CYCLONE: § 103; n. 283.
 DOLLAR: § 11, *passim*; n. 37, 45.
 DRAPEAU: § 103, 169, 172, 174, 181;
 n. 282.
 FLOTTE: § 36; n. 128.
 FOURCHES: § 14; n. 56.
 FRASILAH: § 11, *passim*; n. 37.
 GROTTES: § 71; n. 216.
 IVOIRE: § 4, *passim*; n. 19.
 MANIOC: § 63; n. 197.
 MANNI: § 119; n. 297.
 MINGUNGU: § 115; n. 316.
 PORTUGAIS: § 104, 110; n. 292, 307.
 POUUDRE: § 41, 42, 129; n. 142.
 PRISON: § 42; n. 144.
 RIZ: § 13, 107; n. 303.
 SEL: § 28, 102; n. 92.
 SORGHO: § 55, 56, 57.
 VIRAMBA: § 75, 82, 85, 86, 107; n. 226.
 VUAKA: § 70; n. 214.
 WANGWANA: § 17, 25, 27, 29, 30, 72,
 82, 100, 102, 127; n. 63.
 WATO: § 114; n. 314.
 WHADDA: § 170; n. 397.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	3
SAMENVATTING	3
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	9
Le texte swahili et les traductions allemande et anglaise de la <i>Maisha</i>	9
Remarques relatives à la traduction française	11
L'annotation	13
Les sources du commentaire explicatif	15
Notice critique sur deux listes des chefs arabes du Haut- Congo	17
Le contenu de la <i>Maisha</i>	19
Quelques données chronologiques	21
La famille de Tippo Tip	21
Abréviations	23
Bibliographie sélective	25
 L'AUTOBIOGRAPHIE DE TIPPO TIP	 41
TRADUCTION	
I. Voyages d'apprentissage: 1849? - 1850?; 1855? - 1860?	41
§ 1-11a	
II. Premier voyage: 1860? - 1861?	46
§ 11b-12	
III. Deuxième voyage: 1863? - janvier 1869	47
§ 13-43	
IV. Troisième voyage: 1870 - novembre 1882	63
§ 44-152	
V. Quatrième voyage: août? 1883 - décembre 1886	132
§ 153-169	
VI. Cinquième voyage: février 1887 - juillet 1891	141
§ 170-180a	
VII. Retour définitif à Zanzibar	153
§ 180b-183	

ANNEXES	159
A. <i>Documents</i>	159
1. Accord entre Mwinyi Amani et Wester (18 octobre 1884)	159
2. Traité entre Tippo Tip et Wester (19 décembre 1885)	161
3. Traité entre Stanley et Tippo Tip (24 février 1887)	163
4. Nomination de Tippo Tip comme <i>wali</i> aux Stanley Falls (24 février 1887)	164
5. Lettres de Tippo Tip à Mohammed ben Masud et à Sef ben Hamed (août 1888)	165
6. Lettre de Tippo Tip au consul anglais de Zanzibar (19 mars 1889)	169
7. Contrat entre Becker et Tippo Tip (14 décembre 1891)	170
8. Contrat entre Fleury et Tippo Tip (26 mars 1892)	171
B. <i>Portraits de Tippo Tip par des contemporains</i>	173
1. Livingstone (29 juillet 1867)	173
2. Cameron (août 1874)	173
3. Stanley (18 octobre 1876)	173
4. Becker (septembre 1881)	174
5. Wissmann (7 septembre 1882)	174
6. Grenfell (25 décembre 1884)	174
7. Vangele (26 janvier 1885)	175
8. Lenz (14 février 1886)	175
9. Junker (22 septembre 1886)	176
10. Parke (23 février 1887)	176
11. Mounteney-Jephson (24 février 1887)	176
12. Jameson (25 février 1887)	177
13. Barttelot (2 mars 1887)	177
14. Ward (1887-1889)	177
15. Werner (24 mai 1888)	178
16. Trivier (18 février 1889)	178
17. Van Ronslé (8 mars 1890)	178
NOTES	179-296
INDEX ONOMASTIQUE	297
I. Anthroponymes	
1. Africains	297
2. Arabes	298
3. Européens	300
4. Indiens	300
II. Ethnonymes	300
III. Toponymes, Hydronymes	301
IV. Varia	302
CARTES	endart entre 158-159
TABLE DES MATIÈRES	303